

La GIPA est reconduite pour 2017 (période allant du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016) comme l'avait revendiqué la CFDT lors du rendez-vous salarial.

Le décret [n° 2017-1582 du 17 novembre 2017](#) et [l'arrêté pour 2017](#) sont parus, permettant de calculer la GIPA pour 2017. Les services chargés d'établir les payes pourront donc la verser au mieux à partir de décembre.

Pour la période de référence allant du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point d'indice à prendre en compte sont les suivants :

- taux de l'inflation : +1,38 %
- valeur moyenne du point d'indice en 2012 : 55,5635 euros
- valeur moyenne du point d'indice en 2016 : 55,7302 euros.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le simulateur de calcul.

Le montant de la GIPA 2017 sera inférieur à celui des années précédentes pour trois raisons :

- L'inflation sur la période 2012-2016 est de 1,38 %. Elle était de 3,08 % pour la période 2011-2015, 5,16 % pour la période 2010-2014 et 6,03 % pour la période 2009-2013.
- La GIPA 2017 tient compte de l'augmentation de la valeur du point en juillet 2016 de 0,6 %.
- La GIPA 2017 prend en compte la hausse des indices intervenue en 2016 (PPCR) pour les agents B et les agents A de la filière paramédicale.

Rappel : La GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné. Il est calculé en fonction d'une formule prévue par le décret [n° 2008-539 du 6 juin 2008](#).

La GIPA est soumise aux cotisations sociales (CSG, CRDS et contribution solidarité), à l'Érafp et à l'impôt sur le revenu (voir [VOS DROITS](#)).

[CALCULER LE MONTANT DE VOTRE GIPA](#)